

SOCIÉTÉ

Un nouveau squat pour les sans-papiers

Le comité de soutien aux sans-papiers, qui rassemble toute une série d'associations, de syndicats et de partis politiques, a rendu la réquisition publique hier. Depuis jeudi dernier, une dizaine de migrants dépourvus de logement ont investi une antenne de l'hôpital de Thuir, située rue Buisson et inoccupée « depuis plusieurs années ».

« Au jour dit, nous avons appris que le lieu était ouvert. Nous avons donc aidé plusieurs familles à s'y installer, relate l'un des porte-parole du comité de soutien, Roger Hillel. Nous avons fait tout ça au vu et au su de tous et avons informé la direction de l'hôpital ce lundi. La police n'est pas intervenue. Les habitants de ce lieu sont donc désormais couverts par la législation en vigueur, qui stipule qu'après 72 heures, aucune expulsion ne peut se faire sans passer devant les tribunaux. »

■ Élan de solidarité

Selon Maryse Martinez, du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (Mrap), le comité a aidé les sans-papiers à s'installer rue Ferdinand-Buisson, parce qu'il y était « contraint ». « Si on ne l'avait pas fait, ces gens dormiraient dans la rue, dans des voitures ou entassés dans des pièces exigües », plaide-t-elle.

Comme d'habitude, la solidarité a fonctionné à plein régime pour rendre les locaux inoccupés habitables et permettre à ses résidents d'y vivre dignement. Emmaüs a par exemple mis à disposition l'essentiel des meubles.

Certains des sans-papiers qui logent dans le nouveau squat sont originaires d'Albanie. D'autres viennent d'Arménie, de Tchétchénie, ou encore du Sénégal. La plupart d'entre eux ont été déboutés du droit d'asile. Mais pas tous.



► Une dizaine de sans-papiers logent depuis jeudi dernier dans l'ancien hôpital de jour de la rue Ferdinand-Buisson, située à proximité de l'avenue Guynemer. Photo Olivier Got

■ 410 demandes d'asile en 11 mois

« Jusqu'à présent, on n'hébergeait que des sans-papiers déboutés du droit d'asile. Mais là, on héberge aussi un demandeur d'asile que l'État n'a pas logé », souligne ainsi Maryse Martinez. « D'après les textes de loi, les

demandeurs d'asile doivent obtenir un logement, mais ce n'est pas toujours le cas, renchérit Roger Hillel. Les délais pour obtenir un logement s'allongent. Et on ne peut pas les laisser dans la rue. »

Lors des onze premiers mois de l'année 2017, environ 410

demandes d'asile ont été déposées dans les Pyrénées-Orientales. La préfecture n'aurait accepté qu'entre 15 et 20 % d'entre elles. Trop peu aux yeux du comité de soutien, qui réclame la régularisation de tous les sans-papiers.

Amaud Andreu